

**COMMUNE DE BON-ENCENTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 6 AVRIL 2021 à 18 h**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 6 AVRIL à 18 h**, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 24 mars 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Étaient présents** : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIE Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. BRUNOT Philippe, Mme DERHOURHI Martine, M. VINDIS Marcel, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. BRUGIDOU David.

**Étaient représentés** :

M. DEGUIN Gérard pouvoir à Mme VILLA Pierrette.  
M. VALERO Jean-Michel pouvoir à Mme LAMY Laurence.  
Mme TABANON Chantal pouvoir à Mme CHATOT Magali.  
M. JEANNE Vincent pouvoir à M. AMELING Christian.  
M. RAYSSAC Pascal pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.  
Mme DERRAMOND Laurence pouvoir à M. BRUNOT Philippe.

**Absents** :

M. GABEN Stéphane.  
Mme ESPINASSE France.

Monsieur David BRUGIDOU a été désigné secrétaire de séance.

**2021.17 OBJET : PLAN DE RELANCE - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES VERGERS PARTAGES ET COLLECTIFS.**

**VOTE : Pour : 27.**

Mes Chers Collègues,

**I. Exposé des motifs :**

En remettant l'alimentation au cœur des enjeux de notre société, la crise sanitaire a suscité un nouvel élan de nos concitoyens pour les circuits courts. Le développement de jardins associatifs et d'agriculture urbaine s'en est trouvé renforcé et le Plan de relance engagé par l'Etat prévoit de soutenir ces initiatives. En effet, 17 Millions € du volet « agriculture » du Plan de relance sont ainsi alloués au soutien de jardins partagés et collectifs. Accessibles par des appels à projets départementaux, ces aides financières sont mobilisables sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin. Les dossiers peuvent être déposés par les associations, les collectivités territoriales (et leurs groupements) ainsi que par les bailleurs sociaux.

Il existe déjà 5 sites sur le territoire de la commune, où ont été récemment aménagés des vergers partagés, accessibles à l'ensemble de la population. Il s'agit d'arbres fruitiers dont les essences sont appropriées à la région et de la vigne. Ils se situent : Route de Sainte Radegonde, rue du 8 mai 1945, route de Paradou, rue Annie Girardot, Rue de Prats. Le projet est de mieux faire connaître ces sites par une signalétique appropriée, d'équiper chaque site d'un cabanon de jardin (stockage outils) et d'y aménager des zones de convivialité (chaises et bancs).

La commune souhaite reproduire cette expérience sur 3 autres sites, plus petits mais situés au cœur des quartiers, avec une forte proximité de la population. Ils se situent : Rue Joliot Curie, Rue Paouzadou, Rue Gustave Flaubert. Le projet est de planter des arbres fruitiers dont le nombre sera adapté à la surface des parcelles, entre 6 et 12 arbres, en fonction des sites concernés. Chaque site disposera d'une signalétique appropriée, d'un cabanon de jardin (stockage outils) et d'une zone de convivialité (chaises et bancs).

Le coût total du projet s'élèverait à 18 344.94 €HT. Il comprendrait l'achat et la mise en place de 2 cabanons en bois, de 8 panneaux de signalétiques et 8 kits tables/chaises. Le montant de la subvention demandé est de 9 172.47 € étant entendu que le montant de l'aide sollicitée doit être compris entre 1 000 et 10 000 € et que le taux ne peut dépasser 50 % des dépenses éligibles pour les collectivités.

Le dossier détaillé de présentation du projet est joint en pièce **ANNEXE 2**.

## **II. Considérants et références juridiques :**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'Appel à Projets 2021 « jardins partagés et collectifs en Lot et Garonne » dans le cadre du Plan de Relance France,

Considérant que la commune s'est déjà engagée dans le passé dans ce type d'actions visant à mettre à disposition des jardins et vergers partagés,

Considérant que « l'Association les Jardins de Toulza » est également porteuse d'un projet d'extension des jardins partagés existants,

**En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir en délibérer et :**

**D'APPROUVER** le Projet d'extension des vergers partagés et d'amélioration de la signalétique ci-joint ;

**D'APPROUVER** la demande de subvention d'un montant de 9 172.47 € en répondant à l'Appel à Projet dans le cadre du Plan de Relance France porté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour sa partie « Jardins partagés et collectifs en Lot et Garonne » ;

**DONNER MANDAT** à Madame le Maire pour signer tout document afférent à ce projet ;

Je vous en remercie.

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
Par 27 voix Pour**

**APPROUVE** le Projet d'extension des vergers partagés et d'amélioration de la signalétique ci-joint ;

**APPROUVE** la demande de subvention d'un montant de 9 172.47 € en répondant à l'Appel à Projet dans le cadre du Plan de Relance France porté par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour sa partie « Jardins partagés et collectifs en Lot et Garonne » ;

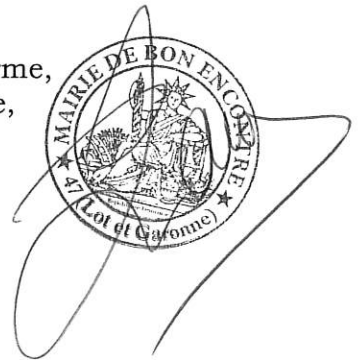
**DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer tout document afférent à ce projet.

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 12 avril 2021

Pour copie conforme,  
Madame Le Maire,

**Laurence LAMY**



Accusé de réception en préfecture  
047-214700320-20210406-202117-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2021  
Date de réception préfecture : 12/04/2021